

*Le Président*

-----  
N° CS19-7000-111

Nouméa, le 17 octobre 2019

Monsieur le Président,

Dans votre courrier du 4 octobre 2019, vous contestez les propositions de réajustement budgétaire rendu nécessaire en raison de la baisse des recettes fiscales 2018 de la Nouvelle-Calédonie et plus particulièrement de la taxe générale à la consommation (TGC).

Vous faites référence aux modalités de remboursement des taxes à l'importation, mettant en cause la décision de gestion du gouvernement de rembourser les entreprises en une seule fois au détriment du budget de répartition, et donc des dotations des provinces.

Je vous rappelle que le principe de ce remboursement a été posé dès l'adoption de la TGC par la loi du pays n° 2016-14, votée à l'unanimité par le congrès. C'est donc le congrès d'alors qui a accepté cette dette envers les entreprises et son poids légitime sur le budget de répartition auquel les taxes à rembourser étaient principalement affectées.

Le moindre rendement de la TGC - par rapport aux prévisions établies à partir de la « marche à blanc » - impacte en particulier le budget de répartition que cette taxe vient abonder, et donc les dotations aux provinces, aux communes et à la Nouvelle-Calédonie. Cet impact doit se répercuter, à la fois sur l'année antérieure, et sur l'année en cours. Car vous n'êtes pas sans savoir qu'une large partie des dotations versées chaque année n'est qu'un montant prévisionnel qu'il faut réajuster une fois les recettes fiscales déterminées avec précision l'année suivante, à la clôture des comptes. Aussi, le trop perçu en 2018 doit être corrigé cette année 2019, et les dotations versées en 2019 doivent être ajustées au plus tôt.

J'ajoute que le projet de budget supplémentaire envisage de partager l'effort entre tous et n'impacte pas seulement le budget de répartition mais aussi le budget de reversement et le budget propre de la Nouvelle-Calédonie. L'effort qui est demandé à votre province est demandé aussi à l'ensemble des collectivités. Pour sa part, la Nouvelle-Calédonie a notamment revu à la baisse ses dépenses de près de 5 Mds de F.CFP dans le cadre de son budget propre. Je précise que, pourtant, la quote-part des recettes fiscales qui lui revient est déjà amputée par l'impact de l'effet cliquet dont bénéficient les communes.

./.

Enfin, je vous confirme que ce projet de budget supplémentaire du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, adopté le 3 octobre dernier, sera très prochainement soumis à l'examen des membres du congrès.

Espérant, à la lumière de ces éléments, pouvoir compter sur votre compréhension en cette période difficile pour tous les Calédoniens, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



Thierry SANTA

Monsieur Jacques LALIE  
Président de la Province des Iles Loyauté

BP 50  
98820 WE  
LIFOU